

Comment contacter votre référent ou
correspondant sûreté ?

Par l'intermédiaire du
commissariat de police
ou de la
brigade de gendarmerie
dont dépend votre commerce.



COMMERÇANTS, Soyez **ACTEUR** de votre **SÉCURITÉ !**

Je note les références ici :

Damien BACCONNIER

Commandant de Police

Référent-Sûreté zone police Nord-Isère

6 place Pierre Sémard

38200 VIENNE

04 74 85 17 25

**EN CAS D'URGENCE,
POUR DEMANDER UNE INTERVENTION
DES SERVICES DE POLICE OU DE
GENDARMERIE,
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112.**

**Vous travaillez dans un commerce
susceptible d'attirer la convoitise de
malfaiteurs...**

Ce guide vous est destiné



Dissuader ^{et} protéger Prévenir ^{et} sensibiliser Adopter ^{les} bons réflexes

Renseignez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie territorialement compétents afin de bénéficier des conseils d'un référent ou d'un correspondant sûreté.

Rejoignez un réseau d'alerte pour commerçants, ou organisez une vigilance entre commerçants proches.

Protégez vos locaux par des installations techniques adaptées : vidéoprotection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti-intrusion, rideaux métalliques, miroirs...

Signalez votre absence à vos voisins lorsque vous vous absentez pour une durée significative et laissez vos coordonnées pour être joignable en cas d'incidents.

Sensibilisez votre personnel aux mesures de prévention.

Evitez les habitudes, la routine : changez régulièrement votre comportement pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, soyez imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public...

Soyez attentif à votre environnement :

- à l'ouverture,
- à la fermeture,
- pendant l'exploitation de votre commerce.

En cas de doute composez le 17 : il vaut mieux faire appel aux forces de sécurité de l'Etat pour rien plutôt que trop tard.

Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme.

Cherchez à mémoriser un maximum d'informations sur votre agresseur.

Dès le danger écarté, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel.

Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et les indices.

En attendant les secours

Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, **préservez les traces et indices**, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, douilles, vêtements...), **n'ajoutez pas de traces** sur les lieux de l'infraction.

Demander aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible ou relevez leurs coordonnées.

Déposez plainte : vous serez conseillé.

Les numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence :

POLICE SECOURS-URGENCE 17

Pour tout autre contact ou renseignement,

**HOTEL DE POLICE VIENNE
04 74 78 06 78**



Obtenez des conseils personnalisés auprès du **réfèrent-sûreté de votre commissariat**



Police Nationale
prévention technique de malveillance

Damien BACCONNIER
Commandant de Police

6 place Pierre Sémard
38200 VIENNE
0474851725
damien.bacconnier@interieur.gouv.fr

Guide pratique de
la Sécurité Publique
**à l'usage des
commerçants**



**LA PREVENTION
DES
VOIS A MAIN ARMEE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
de l'Isère**

Protégez votre commerce

Protégez vos locaux :

Installez des grilles de protection sur les devantures,
Installez un système d'alarme ou de vidéo-protection,
Renforcez ou blindez les portes d'accès arrière des locaux,
Installez éventuellement des obstacles, de type poteaux en béton devant vos vitrines, entravant l'accès à une « voiture-bélier »,
Si votre matériel est numéroté, relevez ces éléments afin de faciliter les recherches. Enregistrez le numéro d'un billet conservé sur place,
La nuit, ne laissez pas vos véhicules d'entreprise à l'extérieur, sinon, neutralisez-les.



COMMERCIAL

Faites preuve d'une **grande prudence** concernant l'accès aux parties privatives du magasin où sont déposées vos affaires personnelles (sac à main, téléphone portable...) Soyez vigilants envers les personnes qui auraient trop tendance à s'écarter des rayons.

Informez vos clients des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée...

Consultez votre référent-sûreté
une consultation de sûreté gratuite peut être effectuée, et des préconisations proposées.

Participez à votre propre sécurité

Formez votre personnel aux mesures de prévention,

N'ayez pas d'habitudes :

Changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, devenez imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public, **répartissez l'argent sur vous.**

Soyez attentifs à votre environnement :

Détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes utilisées pour détourner votre attention : en cas de doute **composez le 17** et expliquez la situation,

Soyez vigilants au moment de **l'ouverture et de la fermeture** de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré,

En cas de doute, n'hésitez pas à différer ouverture et fermeture et **composez le 17.**



Que faire en cas d'agression

Ne vous opposez pas physiquement. Le comportement de la personne agressée conditionne celui de l'agresseur. **Le calme et le sang-froid peuvent limiter les actes de violence.** L'agressivité manifestée par l'auteur peut être générée par l'usage d'alcool, de produits stupéfiants ou de troubles psychiques, ce qui peut rendre totalement imprévisibles les réactions de votre agresseur.

Face à cette agressivité, le recours à la force est déconseillé. Dans tous les cas, votre vie est plus importante que vos biens.



Cherchez à mémoriser le signallement de l'agresseur : sexe, âge apparent, vêtements, **signes distinctifs** (tatouage, cicatrice, piercing tic, manie, bégaiement etc...), corpulence, cheveux..., les objets qu'il a touchés, type d'arme, la direction et les moyens de fuite (véhicule, marque, modèle, n° d'immatriculation, couleur...)

Dès le danger écarté, **composez rapidement le 17** ; le temps est un **facteur primordial** qui peut nous permettre de quadriller efficacement le secteur où les faits ont été commis. Indiquez clairement **l'objet** de votre appel, **qui vous êtes**, votre **adresse** et les éléments dont vous disposez (s'il y a des blessés, le mode opératoire, le nombre d'auteur, la direction de fuite) ; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande.